

SEMAINE DU 13 AU 19 AVRIL 2019

**MÉDECIN DE GARDE :**

Du samedi 13 avril 2019 à 12H au lundi 15 avril 2019 à 8H : **EN CAS D'URGENCE VEUILLEZ COMPOSER LE 03.69.55.33.33**  
 Du jeudi 18 avril 2019 à 19H au samedi 20 avril 2019 à 8H : **EN CAS D'URGENCE VEUILLEZ COMPOSER LE 03.69.55.33.33.**

**PHARMACIE DE GARDE :**

POUR CONNAITRE LA PHARMACIE DE GARDE **VEUILLEZ COMPOSER LE 3237**

**CHIRURGIEN DENTISTE DE GARDE :**

Dimanche 14 avril 2019 de 10H à 12H : DR ZOUDI 15, rue de la Gare ; 67 SAVERNE tél. : 03.88.91.16.83.  
 Vendredi 19 avril 2019 de 10H à 12H : DR CUNRATH 20, rue Auguste Ober ; 67 REICHSHOFFEN tél. : 03.88.09.12.52

**SERVICE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT** : Service dépannage tél. : 03.88.19.97.09

**AMBULANCES TAXI** : SCHUSTER tél. : 03.88.00.12.34

**CENTRE DE SOINS À DOMICILE** : 22, rue de Phalsbourg, tél. : 03.88.00.12.96

**CENTRE D'INFIRMIÈRES** : 22A, rue de Bitche, tél. : 03.88.00.11.93

**CABINET INFIRMIER** : 7, rue de Phalsbourg tél. : 09.71.29.26.60

**HÔPITAUX** : SAVERNE tél. : 03.88.71.67.67  
 SARREGUEMINES tél. : 03.87.27.33.10

**GAZ DE FRANCE - SARREBOURG** : Service dépannage tél. : 0.810.433.068

**RÉGIE MUNICIPALE D'ÉLECTRICITÉ DE SARRE-UNION & TÉLÉDISTRIBUTION PAR CÂBLE** : Service dépannage tél. : 03.88.00.13.71

**ARRETÉ** : La circulation des piétons et le stationnement des véhicules sont interdits devant l'immeuble n° 7 rue des Serruriers pour des raisons de sécurité au vu des récentes chutes de tuiles. Des barrières seront installées pour délimiter le périmètre de sécurité devant l'immeuble par la Commune.

**ARRETÉ** : En raison du sinistre survenu le 16 décembre 2016, le stationnement et la circulation des véhicules et des piétons seront interdits autour de l'immeuble N°2 rue de Verdun, ainsi que sur le Chemin du Vieux Sarrewerden, dans le tronçon compris entre la rue de Verdun et la rue des Eglises, à partir du 17 décembre 2016 jusqu'à la sécurisation complète du bâtiment. Des barrières seront installées par la Commune pour délimiter le périmètre de sécurité devant l'immeuble. La déviation de la circulation pour tous les usagers se fera par la rue des Eglises vers la rue de Verdun et/ou par la rue des Suisses – rue des Vignes – rue de Verdun et inversement.

**ARRETÉ** : En raison du mauvais état et de chutes de pierres provenant du mur pignon de l'immeuble N°2 rue des Potiers à Sarre-Union, la terrasse sise à l'arrière de l'immeuble N°2 rue des Serruriers à Sarre-Union est interdite d'accès à compter du 19 novembre 2018.

**ARRETÉ** : En raison de travaux de réhabilitation, l'Entreprise Sociale pour l'Habitat DOMIAL de Strasbourg est autorisée à occuper le domaine public sur le trottoir situé devant l'immeuble N°14 rue Frédéric Flurer dans la période du 05 novembre 2018 au 02 septembre 2019, pour des travaux ponctuels de durée variable, par des entreprises et corps de métiers divers. Durant cette même période, le stationnement de tous les véhicules sera interdit devant l'immeuble N°14 rue Frédéric Flurer. Des barrières seront installées par la commune de Sarre-Union pour délimiter le périmètre interdit au stationnement lors de ces présences. La circulation des piétons sera interdite dans l'emprise du chantier, elle se fera sur le trottoir d'en face. L'entreprise devra veiller à ne pas empiéter sur la chaussée dans la rue Frédéric Flurer.

**ARRETÉ** : En raison de l'installation d'une grue à tour et de modules en vue des travaux de reconstruction de l'immeuble N°2 rue de Verdun réalisés par l'entreprise STELL ET BONTZ de Hangenbieten, la circulation et le stationnement des véhicules ainsi que la circulation des piétons seront interdits autour de l'immeuble précité ainsi que sur le Chemin du Vieux Sarrewerden (dans le tronçon compris entre la rue de Verdun et la rue des Eglises), dans la période du 1<sup>er</sup> avril au 31 mai 2019. Des barrières seront installées pour délimiter le périmètre interdit au stationnement et à la circulation des véhicules et des piétons autour de l'immeuble N°2 rue de Verdun. La déviation de la circulation pour tous les usagers se fera par la rue des Eglises vers la rue de Verdun et/ou par la rue des Suisses – rue des Vignes – rue de Verdun et inversement.

**ARRETÉ** : En raison de la pose d'un échafaudage en vue de la réalisation de travaux de ravalement des façades, M. Michel MONSIEUX de Honskirch est autorisé à occuper le domaine public sur le trottoir situé devant l'immeuble N°14 Grand'Rue pour une durée de huit jours dans la période du 15 avril au 17 mai 2019. M. MONSIEUX devra veiller à installer un filet de sécurité sur l'échafaudage. Pour des raisons d'accessibilité et de sécurité, les potelets situés devant l'immeuble N°14 Grand'Rue seront enlevés par la Commune de Sarre-Union durant la période des travaux, et le stationnement des véhicules sera interdit sur une des places

de parking situées devant l'immeuble N°11 Grand'Rue. La circulation des piétons sera interdite dans l'emprise du chantier, elle se fera sur le trottoir d'en face.

**ARRETÉ** : En raison de travaux d'élagage, d'abattage et de rabotage d'arbres réalisés par l'entreprise HOLTZINGER de Phalsbourg, la chaussée sera rétrécie et la circulation des véhicules alternée à hauteur des arbres et plantations situés dans la rue de Phalsbourg (RD1061), la rue Maréchal Foch (RD1061), la rue des Juifs, la rue du Couvent, la rue du Chalet, la rue du Stade, au lotissement Altenbuesch et sur le Chemin de la Sarre dans la période du 1<sup>er</sup> au 30 avril 2019. La vitesse de tous les véhicules sera limitée à 30 km/heure. Le dépassement et le stationnement des véhicules ainsi que la circulation des piétons seront interdits dans l'emprise des travaux.

**ARRETÉ** : En raison de la prolongation des travaux de réhabilitation de l'immeuble N°14 rue Frédéric Flurer réalisés par l'entreprise IRION de Sarre-Union, la circulation des véhicules sera interdite dans la rue Frédéric Flurer (route barrée) dans la période du 29 mars au 26 avril 2019, de 08 heures à 17 heures. La déviation de la circulation se fera par la rue du Couvent – rue de Bitche – Grand'Rue. Durant cette même période, le stationnement de tous les véhicules sera interdit devant l'immeuble N°14 rue Frédéric Flurer. La circulation des piétons sera interdite dans l'emprise du chantier. Lors du ramassage des ordures ménagères, les bacs roulants seront à disposer aux extrémités de la rue Frédéric Flurer (Grand'Rue ou rue du Couvent/rue des Juifs). L'entreprise IRION devra garantir l'accès des riverains à leurs propriétés, le matin avant 08 heures et le soir après 17 heures.

**ARRETÉ** : En raison du dépôt d'une benne en vue de la réalisation de travaux de déblaiement, M. HAENEL Jean-Pierre de Sarre-Union est autorisé à occuper le domaine public sur le trottoir et les places de stationnement situés devant l'immeuble N°5 rue Maréchal Foch du mercredi 24 au vendredi 26 avril 2019. Le stationnement des véhicules sera interdit sur les trois places de parking situées devant l'immeuble précité à partir du mercredi 24 avril à 07 heures jusqu'au vendredi 26 avril 2019 à 17 heures. La circulation des piétons sera interdite dans l'emprise du chantier, elle se fera sur le trottoir d'en face, à partir du passage piéton situé devant l'immeuble N°5 rue Maréchal Foch jusqu'à celui situé devant l'immeuble N°7 rue Maréchal Foch. La circulation des véhicules devra être maintenue dans la rue Maréchal Foch (RD1061).

**ARRETÉ** : En raison de l'installation d'une camionnette et d'un monte-meuble en vue d'un déménagement, la société Déménagements CHARLES de Sarreguemines est autorisée à occuper le domaine public sur le trottoir et les places de stationnement situés devant les immeubles N°24 et N°26 Grand'Rue le mardi 23 avril 2019, de 08 heures à 18 heures. Afin de permettre le bon déroulement du déménagement, le stationnement des véhicules sera interdit sur les quatre places de parking situées devant les immeubles précités ce même jour, à partir de 07 heures jusqu'à 18 heures. La circulation des piétons sera interdite dans l'emprise du déménagement, elle se fera sur le trottoir d'en face. La société Déménagements CHARLES devra veiller à ne pas empiéter sur la chaussée dans la Grand'Rue.

**ARRETÉ** : En raison de la configuration particulière de la chaussée, et dans l'intérêt de faciliter le passage des véhicules d'incendie et de secours, le stationnement de tous les véhicules est interdit dans l'impasse du Château d'Eau, dans l'emprise nécessaire à la circulation des véhicules d'incendie et de secours, matérialisée par un marquage au sol.

**ESPACE LIGUE CONTRE LE CANCER DE L'ALSACE BOSSUE** : Une permanence de la Ligue contre le Cancer a lieu tous les 1<sup>ers</sup> et 3<sup>èmes</sup> vendredis du mois de 16h à 18h au 20, rue de Phalsbourg à Sarre-Union. La prochaine permanence est prévue le vendredi 26 avril 2019.

**MARCHÉ DES SAVEURS**: En raison du marché des saveurs du vendredi 19 avril 2019, le stationnement des véhicules est interdit ce jour entre 12h et 21h sur la place de la République.

**MARCHÉ** : En raison du marché du mercredi 17 avril 2019, le stationnement des véhicules est interdit ce jour entre 07h et 14h sur la place de la République.

**CONSULTATION JURIDIQUE** : Une consultation juridique gratuite assurée par un avocat, organisée en partenariat avec le Comité Départemental d'Accès au Droit, a lieu tous les premiers lundis du mois en mairie de Sarre-Union, de 18 heures à 20 heures. La prochaine permanence aura lieu lundi le 06 mai 2019 à 18 heures.

**MODIFICATION N° 2 DU P.L.U.** : Dans le cadre de la modification n° 2 de P.L.U. et suite à l'enquête publique qui s'est déroulée du 08 janvier au 11 février 2019 inclus, le commissaire enquêteur a rédigé son rapport qui est consultable par le public en mairie pendant un an depuis le 12 mars 2019 ainsi que sur le site de la ville de Sarre-Union : <https://www.sarre-union.fr>

**PERMANENCE CONCILIATEUR DE JUSTICE** : A compter du mardi 26 mars 2019, un conciliateur de justice effectuera une permanence sur rdv un mardi sur deux de 9h à 11h à la Maison des Services 14 rue Vincent d'Indy à Sarre-Union. Les rendez-vous sont à prendre auprès de l'agent d'accueil (Tél. : 03.88.01.67.07).

**COLLECTE DES ORDURES MENAGERES – Rattrapage de la collecte du vendredi 19 avril 2019** : En raison du Vendredi Saint, la collecte du vendredi 19 avril 2019 sera avancée au jeudi 18 avril 2019.

Sarre-Union, le 13 avril 2019  
Le Maire  
Marc SÉNÉ